

Agriculture et élevage biologique au recensement de l'agriculture en 2000.

Livestock production and organic farms seen by the French census of agriculture in 2000

J. FRAYSSE, P. PAUWELS, L. BISAUTL

Ministère de l'agriculture et de la pêche, SCEES, Bureau des statistiques animales, BP 88, 31326 Castanet-Tolosan cedex

INTRODUCTION

Les recensements agricoles sont organisés dans chaque pays de l'Union européenne, selon les règlements communautaires et les recommandations des Nations Unies. Le recensement donne une photographie de l'agriculture et de son évolution. Il fournit des données sur la population agricole, l'utilisation du sol, les effectifs animaux et les moyens de production. Il permet de mesurer l'impact des évolutions de l'agriculture et d'aider la prise de décisions politiques dans le secteur agricole. Pour la première fois, le recensement agricole permet de connaître la présence d'une production biologique sur l'exploitation.

1. MATERIELS ET METHODES

La question « agriculture biologique » porte sur douze catégories couvrant les productions végétales et animales (bovins, ovins, caprins, lait et produits laitiers, volailles et œufs). Les exploitants devaient préciser s'ils étaient déjà en production biologique ou en conversion. D'octobre 2000 à novembre 2001, les services départementaux de statistique agricole, coordonnés par le service central, ont procédé à la collecte de l'information dans les exploitations agricoles. Sur les 664 000 exploitations agricoles dénombrées par le recensement, un peu plus de 7 000 pratiquent l'agriculture biologique et 1 700 environ sont en cours de conversion.

2. RESULTATS

Sur les 7 000 exploitations « bio », 1 900 exploitations détiennent des bovins, 800 pour les ovins et caprins et 300 éleveurs de porcs. Plus de la moitié des exploitations orientées vers l'élevage associent les grandes cultures pour produire l'alimentation nécessaire aux animaux (Pauwels et Bisault 2001a ; Pauwels et Bisault 2001b). L'exploitation agricole « biologique » moyenne possède une superficie agricole utile de 47 ha contre 42 ha pour l'exploitation conventionnelle. De même, sa dimension économique, mesurée par la marge brute standard, est supérieure de 10 %. L'agriculture biologique se pratique sur toutes les classes de superficie : moins de 10 ha en cultures permanentes et plus de 200 ha en grandes cultures. Le poids des très grandes unités est moindre qu'en agriculture traditionnelle et les très petites unités y sont rares.

Plus de la moitié des agriculteurs biologiques ont suivi une formation agricole, 15 % d'entre eux ayant bénéficié d'une formation supérieure. En agriculture traditionnelle, plus de la moitié des exploitants n'ont suivi aucune formation agricole et seuls, 5 % ont atteint un niveau supérieur. De même, pour l'enseignement général, 80 % des agriculteurs « bio » ont effectué des études secondaires et 18 % des études supérieures, alors que seulement la moitié des autres exploitants a dépassé le primaire. Plus jeunes (trois agriculteurs « bio » sur quatre ont moins de 50 ans), ils ont profité du développement de l'enseignement secondaire général et technologique agricole depuis la fin des années 60, plus facilement que leurs aînés de l'agriculture conventionnelle.

L'agriculture biologique se pratique dans toute la France, avec une implantation plus forte dans l'Ouest (Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire) et au sud de la Loire (Figure 1). Elle est peu présente dans le Bassin Parisien,

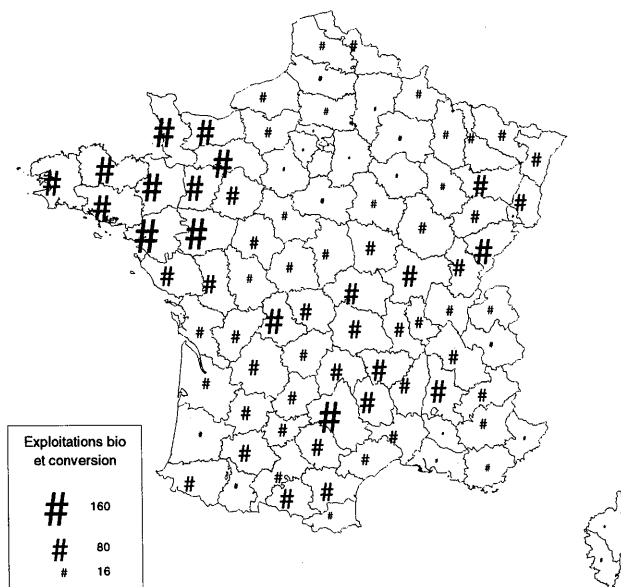
de-Calais et la Lorraine. Le plus souvent, les exploitations « bio » ont des orientations technico-économiques proches de celles qui les entourent. Dans les Côtes-d'Armor, elles élèvent des bovins et des porcs. La carte de France de l'agriculture biologique est proche de celle de l'agriculture conventionnelle, mais les grandes cultures, souvent associées à l'élevage, sont disséminées et non pas concentrées dans le Bassin Parisien.

L'attrait des agriculteurs « bio » pour les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) a été plus rapide que pour leurs collègues conventionnels. Au passage des enquêteurs, peu de temps après le lancement des CTE, près de 7 % y avaient déjà souscrit en 2000, contre 1 % seulement des agriculteurs traditionnels. Les signatures de CTE sont plus fréquentes pour les nouveaux agriculteurs bio car la mise en place de contrats spécifiques est un passage obligé pour cette filière.

CONCLUSION

Bien qu'en développement, l'agriculture biologique conserve encore une place modeste au sein de l'agriculture française, puisque seulement 1 % des exploitations étaient en production biologique au moment du recensement. Ces exploitations sont dirigées par des agriculteurs plus jeunes qui ont suivi des formations plus longues que leurs aînés de l'agriculture conventionnelle. Toutefois, le choix des orientations technico-économiques reste lié aux potentialités et aux productions des régions où se situent les exploitations.

Figure 1.
Elevages bovins, ovins ou caprins « bio »
ou en conversion au recensement agricole de 2000.



Pauwels P., Bisault L. 2001a. Agreste Primeur 101, septembre 2001, MAP-SCEES

Pauwels P., Bisault L. 2001b. Agreste Cahiers, 3-4, décembre 2001, MAP-SCEES